



Compte-rendu F3SCT de la Vienne du 8 février 2024.

### Déclarations liminaires

***Lire la déclaration liminaire de l'UNSA-Education en pièce jointe.***

M. le DASEN répond aux déclarations des organisations syndicales.

Il revient particulièrement sur la problématique du remplacement que l'UNSA-Education a soulevée. Le mois de janvier a été critique : pour y répondre ; il a souhaité annuler les formations non statutaires et a envoyé les bridages formation sur le terrain mais il dit être conscient que ce n'est pas suffisant. Il réfléchit à ne pas prévoir de formations en janvier/février 2025, période critique de l'année.

Sur la problématique des élèves hautement perturbateurs, il fait l'état des lieux des actions engagées (brigades d'appui, EMAS...) mais reconnaît la difficulté pour les personnels qui sont en contact quotidien.

Il indique faire remonter auprès de la Rectrice la souffrance des personnels, les difficultés liées au remplacement, à la mise en place du « choc des savoirs », les problématiques d'équipe...

### Compte-rendu visite d'établissement (collège rural) thématique climat scolaire

La visite a été réalisée par 7 membres de la F3SCT. Les personnels qui le souhaitent ont été entendus lors d'un temps d'échange. Un compte-rendu a été rédigé et présenté ce jour.

Cela a soulevé le rôle de la cellule d'écoute en cas d'incident. M. le DASEN a rappelé qu'elle n'a pas pour objectif de faire un suivi sur du long terme.

Lors de la visite, est apparu un manque de conseils et de connaissances des ressources et dispositifs à destination des personnels lors d'un incident. M. le DASEN propose de créer un flyer, une affiche avec toutes ces ressources. Elle pourrait être diffusée par la cellule d'écoute dans les établissements lors de sa venue.

L'UNSA-Education soulève la problématique des orientations (EGPA, Ulis). De nombreux établissements ruraux n'ont pas ces sections et les élèves qui ont cette orientation doivent aller parfois loin de chez eux avec un temps de transport conséquent, amenant les familles à refuser ces orientations.

### **Amiante : état des DTA et des travaux**

Les directeurs.trices ont été sollicités en janvier 2023 pour renvoyer la fiche amiante, s'ils l'avaient récupérée auprès des mairies. 35,6% n'ont pas ce document. Pour les autres, tous les documents ne sont pas conformes. A suivre donc.

Des travaux ont été engagés dans certains établissements (collège Ferdinand Clovis Pin, Ecole de Béruges, école de Bonnes). Il y a également la possibilité d'établir une attestation de présence pour les usagers.

### **Travaux de restructuration : état des projets en cours dans les établissements.**

Présentation des projets en cours dans les établissements et de l'avancée des travaux.

## Radon : état des établissements du département exposés.

### Radon : état des établissements du département exposés

Un arrêté du 27 juin 2018, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018, délimite désormais des zones à potentiel radon à l'échelle communale (et non plus des départements dits prioritaires) :

- Zone 1 : potentiel radon faible
- Zone 2 : potentiel radon faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments
- Zone 3 : potentiel radon significatif.

Le propriétaire fait procéder au mesurage de l'activité volumique en radon par un organisme désigné :

- Dans tous les ERP situés dans les communes en zone 3. Le délai d'application est fixé au 1<sup>er</sup> juillet 2020
- Dans les ERP situés dans les communes des zones 1 et 2, lorsque des mesures ont été faites précédemment et que des résultats de mesurage dépassent les 300 becquerels par mètre cube (Bq/m<sup>3</sup>).

Les communes de la Vienne en potentiel 3 qui ont une école ou un collège sont : Adriers, Availles-Limouzine, Ayron, Benassay, Champagné St Hilaire, Curzay sur Vonne, Iteuil, Jazeneuil, Lathus St Rémy, Latillé, Le Vigeant, Ligugé, L'Isle Jourdain, Lusignan, Moulismes, Persac, Pressac, Queaux, Sanxay, Saulgé et Smarves.

Des courriers aux IEN pour information sur la réglementation radon ont été envoyés en novembre 2018 et janvier 2020 pour rappel. Un nouveau courrier a été envoyé en juin 2020 sur le radon et la qualité de l'air intérieur.

Un courrier aux chefs d'établissements des collèges de Latillé et de l'Isle Jourdain a été envoyé en janvier 2020.

Nous n'avons eu connaissance de mesures à Availles-Limouzine (mesures un peu élevées - avril 2022).

Lors de l'inspection de l'EMPU de Smarves en octobre 2022, l'ISST a indiqué que les mesurages ont été effectués de février à avril 2021 et que les mesures sont bien inférieures à 300 Bq/m<sup>3</sup>.

### Groupe de travail « ambiance thermique »


Il y a déjà eu deux groupes de travail réunis. Cela a permis de commencer la rédaction d'un guide pour les personnels qui recensera les (quelques) textes réglementaires, qui permettra de faire un état des lieux dans chaque établissement et de répertorier les « bonnes pratiques ».

Les membres de la F3SCT posent la question de visites d'établissement, là où il y a eu des travaux, une végétalisation...M.le DASEN est d'accord et demande d'identifier les établissements qui ont fait des travaux en ce sens afin de les proposer lors de la prochaine F3SCT.

### Etat du remplacement dans la Vienne.

Ce sujet a été mis à l'ordre du jour suite à la demande de l'UNSA-Education. La situation, plus que préoccupante ces derniers temps, fragilise fortement les personnels, qui doivent accueillir les élèves dans leur classe. Nous alertons également sur une vigilance nécessaire aux conditions de sécurité dans ces situations.

L'UNSA-Education a déposé un avis (voir ci-dessous) qui a été voté à l'unanimité.



**Avis déposé par l'Unsa-Education  
en F3SCT du 8 février 2024**

Nous constatons de grandes difficultés dans le remplacement des enseignants dans le département. Cette situation n'étant pas ponctuelle, les agents sont impactés de façon récurrente ce qui dégrade leur condition de travail et pose des problèmes de sécurité dans les locaux.

Nous demandons que les conditions de travail et de sécurité des personnels soient respectées avec un nombre d'agents suffisants dans les établissements.

La F3SCT se termine par le **suivi des signalements RSST**.